



USAID | **MAROC**
DU PEUPLE AMERICAIN



Amélioration du Climat
des Affaires au Maroc

Meknès-Tafilalet pour un investissement durable

**RAPPORT DE LA
JOURNEE DE REFLEXION SUR UNE STRATEGIE
REGIONALE PERMETTANT DE MOBILISER
L'INVESTISSEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
ET LA PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES A
MEKNES-TAFILALET**

MARS 2008

Cette publication a été élaborée pour l'Agence américaine pour le Développement international (USAID). Elle a été préparée par le Programme « Amélioration du Climat des Affaires au Maroc », mis en œuvre par Development Alternatives, Inc.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	1
SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE	3
Antécédents :	3
Objectifs de la journée.....	3
LES PRINCIPAUX RÉSULTATS – LA SESSION PLÉNIÈRE	4
LES RÉSULTATS DES TRAVAUX EN ATELIERS.....	7
Atelier I : Autoproduction énergétique ; biomasse & valorisation du méthane (MDP)	7
Atelier II : Développement du secteur d'équipement en ER ; Production propre & mise à niveau de l'industrie et du bâtiment	8
Recommandations d'ordre régional.....	8
Recommandations d'ordre national.....	9
SYNTHÈSE - QUI FAIT QUOI?.....	10

LISTE DES ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
BEI	Banque Européenne pour l'Investissement
BMZ	Ministère allemand de la coopération
CDER	Centre pour le Développement des Energies Renouvelables
CES	Chauffe-Eau Solaire
CRI	Centre Régional d'Investissement
EE	Efficacité Energétique
EIE	Etudes d'Impact Environnemental
ER	Energie Renouvelable
FEC	Fond d'Équipement Communal
GEP	Gestion Environnementale et Profitable
GTZ	Agence de Coopération Allemande
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MEMEE	Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
ONE	Office National d'Électricité
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SEE	Secrétariat d'État chargé de l'Eau
STEP	Station d'Épuration des Eaux Usées
USAID	Agence Américaine pour le Développement International

Meknès-Tafilalet pour un investissement durable

Journée de réflexion sur une stratégie régionale permettant de mobiliser l'investissement pour le développement durable et la promotion des énergies renouvelables à Meknès-Tafilalet

20 février 2008, Hôtel Volubilis-Mly Driss Zerhoune

SOMMAIRE

La Journée de Réflexion, tenue le 20 février 2008 à l'Hôtel Volubilis, s'est inscrite dans une série d'événements liés au projet pilote (« Meknès-Tafilalet pour un investissement durable ») mené par le Programme « *Amélioration du Climat des Affaires au Maroc* » de l'USAID.

Elle a eu pour objectif de mobiliser les principaux bailleurs de fonds et agences d'assistance techniques autour de possibles axes stratégiques prioritaires, permettant à la région d'exploiter son potentiel en matière d'énergies renouvelables et d'attirer l'investissement privé, entre autres par le biais du Mécanisme de Développement Propre (MDP).

Plusieurs initiatives actuellement en cours au Maroc ont servi d'exemple pour la réflexion autour de possibles champs d'action dont l'objectif proposé est :

- (1) d'attirer l'investissement vers le secteur des énergies renouvelables, en exploitant le potentiel régional en matière d'autoproduction énergétique et en développant un marché pour l'équipement et le transfert de technologies et de « savoir-faire » ;
- (2) d'améliorer la rentabilité des entreprises installées au Maroc, à travers une meilleure utilisation de l'énergie ;
- (3) de démontrer des possibilités de financement, grâce aux MDP.

La session plénière ainsi que les ateliers de l'après-midi ont donné lieu à de vives discussions entre représentants administratifs, bailleurs de fonds et agences d'assistance techniques. Une série de recommandations ont été formulées, parmi lesquelles :

- le développement d'une **vision régionale à moyen terme** (cf. Convention Régionale qui fournit le cadre à l'établissement d'un Plan d'Action Intégré prioritaire, tel que proposé par le CDER)
- la réalisation de **projets pilotes** dont la mise en œuvre est envisageable dans l'immédiat (cf. gestion contrôlée de la décharge et certification de la STEP de Meknès ; évaluation du potentiel régional en matière d'autoproduction énergétique éolienne etc.) ;
- la création d'une **antenne régionale du CDER** à Meknès-Tafilalet ayant comme mission d'établir des plans d'action, de coordonner les activités et d'accompagner les travaux au niveau régional ;
- la promotion des **énergies renouvelables, en tant que secteur, mais également de façon transversale**, en accompagnement d'autres secteurs clefs, tels que l'agroalimentaire, le tourisme durable etc. ;
- la **réalisation d'études** permettant d'évaluer l'offre et la demande en matière énergétique, de mieux préciser les potentialités ER de la région, et de cibler les opportunités régionales en matière de développement durable de la région ;
- un **plan d'action intégré** qui tient compte du développement humain local, de la vocation rurale de la région etc. ;

- et finalement, la promotion de l'initiative régionale et des opportunités d'investissement, à travers une **stratégie de communication régionale** qui vise le « marketing régional » sous un label d'« investissement sensible au développement durable ».

En préparation de la Journée et au cours de l'événement, plusieurs représentants d'administrations et d'organismes internationaux ont exprimé leur intérêt de contribuer, dans la mesure de leurs mandats, à la mise en oeuvre d'une stratégie régionale (voir p. 9).

SYNTHESE DE LA JOURNEE

Antécédents

La Journée de Réflexion s'est organisée à la demande de M. le Wali de Meknès-Tafilalet. Elle s'est inscrite dans une série d'événements liés au projet pilote (« Meknès-Tafilalet pour un investissement durable ») mené par le Programme « *Amélioration du Climat des Affaires au Maroc* » de l'USAID, notamment :

- la conduite de **trois études régionales** permettant de caractériser le climat des affaires et d'identifier les principales contraintes et opportunités pour l'investissement dans sept régions du Maroc (dont Meknès-Tafilalet)¹ ;
- la **restitution des résultats** au niveau de la région de Meknès-Tafilalet et l'organisation d'un atelier de réflexion sur la problématique de la valorisation et de la protection de l'environnement (allier le développement de la région et la nécessité de préserver les ressources naturelles), telle qu'elle se manifeste dans la région ;
- la décision des acteurs économiques régionaux et à leur tête le Centre Régional de l'Investissement (CRI) de **transformer la « contrainte environnementale » en opportunité**, c'est-à-dire de promouvoir un investissement qui permet de protéger et de valoriser les ressources naturelles disponibles au niveau de la région ;
- la conduite d'une **étude sur les opportunités d'investissement** en matière de développement durable avec un accent sur (1) les énergies renouvelables, (2) les mécanismes de développement propre et (3) d'autres axes de développement durable, notamment le tourisme, la valorisation durable de la biomasse en particulier les grignons d'olives, etc.
- la **conférence régionale du 31 octobre 2007** pour « la restitution des résultats des études régionales sur le climat des affaires & la mise en œuvre de projets pilotes dans la région de Meknès-Tafilalet »
- la décision commune de M. le Wali, du CRI et des autres parties prenantes de se focaliser, dans un premier temps, sur **deux axes principaux : les énergies renouvelables et les MDP**, avec comme objectif de promouvoir l'autoproduction énergétique de grands consommateurs d'énergie ; la mise à niveau du marché des équipements et services relatifs aux ER ; la réhabilitation de la décharge et la valorisation du méthane issu de la station d'épuration des eaux usées de Meknès.
- la **demande de M. le Wali d'organiser une Journée de Réflexion** sur les axes stratégiques retenus, permettant de mobiliser les acteurs/ bailleurs de fonds autour des champs d'action proposés.

Objectifs de la journée

La Journée de Réflexion, organisée le 20 février 2008 au niveau de la région de Meknès-Tafilalet, a eu pour objectif de réfléchir, en présence d'acteurs stratégiques des niveaux régional et central et de bailleurs de fonds, à une stratégie régionale qui vise à :

- promouvoir l'investissement dirigé vers le secteur des énergies renouvelables (ER) & de l'efficacité énergétique (EE) et à permettre à la région de bénéficier de financements grâce aux Mécanismes de Développement Propre (MDP)².

¹ Les résultats des trois études ont été publiés par le Programme, sous forme de « profils économiques régionaux ».

La volonté de promouvoir le secteur des ER/EE dans la région de Meknès-Tafilalet repose sur le constat que ce dernier, seul et/ou en combinaison avec d'autres secteurs, est susceptible d'attirer l'investissement. La Journée de Réflexion du 20 février a contribué à la recherche d'une stratégie permettant d'augmenter l'attractivité de la région en matière d'ER/EE (à travers la mise à niveau des marchés émergents, le transfert de savoir et de technologies, la sensibilisation, des études de faisabilité/ financements dirigés vers des projets concrets etc.). C'est dans cet esprit que le Programme de l'USAID pour *l'Amélioration du Climat des Affaires au Maroc* a réuni les bailleurs de fonds et les différents acteurs locaux et centraux concernés, susceptibles d'apporter leurs visions, leur savoir-faire et de mobiliser des financements en vue d'une stratégie régionale pour l'investissement durable.

Le « **développement durable** » (ou *développement soutenable*) est « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

(Selon la définition proposée en 1987 par la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement* dans le Rapport Brundtland¹)

Alors que la matinée a été consacrée à des présentations en session plénière, l'après-midi a permis d'approfondir quelques thématiques en ateliers de travail.

LES PRINCIPAUX RESULTATS – LA SESSION PLENIERE

La session plénière a permis de présenter les champs d'action et les axes possibles d'une stratégie régionale. La session a été initiée par une présentation de la **vision du Programme** (Mme Goldmark et Mlle Huwiler) qui consiste à (1) exploiter les spécificités régionales pour les transformer en opportunités d'investissement ; (2) permettre à la région de mettre en oeuvre la loi environnementale en vigueur et (3) concentrer les efforts locaux envers le renforcement et une meilleure coordination régionale des programmes nationaux en cours. La région pourra ainsi servir de modèle et jouer un rôle de catalyseur au niveau national.

Un exposé des principaux **chantiers en matière juridique et réglementaire** par Mme Ettaik du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE) a précédé la présentation de M. Berdaï sur les possibles axes d'une **convention régionale** entre la région de Meknès-Tafilalet et le Centre pour le Développement des Energies Renouvelables (CDER).³

Pour conclure, une session (« Tour du Maroc ») a permis de mettre en relief une série d'initiatives actuellement en cours, en matière d'ER/EE et d'MDP, qui s'inscrivent dans l'objectif :

- (1) d'améliorer la rentabilité des entreprises installées au Maroc, à travers une meilleure utilisation de l'énergie ;
- (2) d'attirer l'investissement vers le secteur des énergies renouvelables, en développant un marché pour l'équipement et le transfert de technologies et de « savoir-faire » et finalement,
- (3) de démontrer des possibilités de financement, grâce aux MDP.

² Le MDP, un mécanisme financier issu protocole de Kyoto (signé par le Maroc), permet le financement partiel de projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, à travers la vente de certificats d'émission dans le marché international des crédits de carbone. Le MDP s'applique non seulement aux initiatives qui visent (1) la réduction des émissions de gaz à effet de serre (captage et torchage de méthane issu de décharges publiques, stations d'épuration etc. ; adoption de technologies propres et énergétiquement efficaces, etc.), mais également (2) la production d'énergies renouvelables (autoproduction énergétique renouvelable, valorisation du méthane capté en électricité etc.).

³ Cf. présentations en annexe

Intervenant	Thème	Potentiel en matière d'investissement
CDER M. Touzani M. Ababou	Le secteur d'équipement en ER - Programme « Maisons Energies » (micro-et petites entreprises dans le commerce, l'installation et l'entretien d'équipement en ER) - Programme « Promasol ⁴ » (chauffe-eau solaire pour l'hôtellerie, écoles etc.)	Attraction de grands producteurs d'équipement ; investissement dirigé vers la formation continue et la promotion des équipements Permettre la diversification des sources d'approvisionnement en énergie pour les futurs investissements
CDER M. Makaoui Mme Kartout	Efficacité énergétique - Projet « Bois Energie » (rationalisation de l'usage en bois) ⁵ - Projet « Efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment »	Attraction de producteurs de technologies (chaudières améliorées) Attraction de fournisseurs de « technologies propres » et d'un « savoir-faire »
GTZ M. Amrani M. Gabi	Efficacité énergétique - Gestion environnementale profitable - Projet C3TEM	Permettre aux entreprises existantes d'améliorer leurs rendements, de répondre aux normes environnementales ; attraction des fournisseurs de « technologies propres » Créer plateforme pour la diffusion de « savoir-faire » et transfert de technologies, au service des entreprises installées et futures
ADS Maroc M. Dr. Lahbabi	Autoproduction énergétique renouvelable & MDP - Expérience de Lafarge (Tétouan) : autoproduction énergétique et financement partiel grâce à la certification MDP	Assurer l'approvisionnement en énergie des entreprises présentes et futures : attraction de grands producteurs, fournisseurs d'infrastructures (parcs éoliens etc.)
GTZ M. Chouaouta	Etudes d'impact environnemental	Faciliter le traitement et l'évaluation des études d'impact environnemental pour en faire un instrument significatif, au service de l'investisseur et pour réduire les coûts de transaction associés à l'étude
INGEMA M. Elhanid	MDP – valorisation du méthane Gestion contrôlée de la décharge d'Oulja/ Salé	Génération et vente de certificats d'émission grâce au captage/ torchage et à la valorisation du méthane

Lors de la discussion en plénière, plusieurs participants ont fait part de leurs commentaires, questions et recommandations :

- **La nécessité de prendre en compte la vocation agricole de la région**, étant donné que dans la région de Meknès-Tafilalet, 80% des revenus des ménages ruraux proviennent de l'activité agricole (M. Corrado, Commission Européenne). Mme Haddouche (directrice du CDER) a évoqué le pompage solaire, un programme du CDER qui bénéficie avant tout aux agriculteurs. Une approche qui vise l'implication et l'appropriation des projets par les acteurs locaux et le renforcement des capacités locales (plans d'actions communaux) a également été proposée - par le PNUD (à Bali, a précisé M. Alaoui, ce sont les maires qui ont initié le changement !) ;

⁴ Programme de développement du marché Marocain Solaire, permettant la production d'eau chaude sanitaire, à travers le Chauffe-eau solaire (CES)

⁵ D'après le CDER, le programme permet au propriétaire d'un hammam de réduire sa consommation en bois de 50% en moyenne. Le retour sur l'investissement se produit dans l'année.

- Le CDER (Mme Haddouche et M. Berdai) propose que la région de Meknès-Tafilalet serve de modèle en matière d'investissement sensible au développement durable, à travers la mise en œuvre d'**un Plan d'Action Intégré prioritaire** permettant d'établir un cadre incitatif à différents champs d'action; un « **triangle de projets** » liés à **l'eau, l'énergie et la gestion des déchets** pourrait permettre de répondre aux besoins les plus pressants.
- La stratégie régionale, une fois définie, doit s'accompagner d'une stratégie de communication, basée sur le « **marketing régional** » ; une charte pourrait être établie dans ce sens.
- Le représentant du PNUD (M. Alaoui) propose que les **énergies renouvelables servent de « porte d'entrée »**, mais que la stratégie régionale intègre une dimension de développement humain, dans un souci d'accès équitable aux retombées des investissements et de lutte contre la pauvreté (indissociable de la problématique environnementale).
- Il est également proposé que la promotion du secteur des ER/EE ne soit pas isolée de la promotion d'autres secteurs, qu'il soit pensé de manière transversale ; en effet, le PNUD propose que **l'approche ER/EE accompagne la promotion de deux secteurs clés : l'agriculture et le tourisme durable**. Un couplage dans ce sens augmenterait la portée d'une stratégie qui vise à promouvoir les ER.
- Le CRI (M. Bahi) insiste sur le point de départ et la motivation initiale de promouvoir la région sous un label « d'investissement durable » : il s'agit de **penser la stratégie régionale dans la perspective de créer des opportunités pour l'investissement**, sous-entendu que les retombées de ce dernier bénéficient au développement durable de la région. Il précise également que le développement d'une stratégie doit s'accompagner de la réalisation de projets concrets, tels que la réhabilitation de la décharge publique ou la station d'épuration d'eaux usées de Meknès. Par ailleurs, le projet « Couloir de Midelt » promet d'augmenter l'attractivité de la région en matière de production énergétique éolienne ; les premières mesures seront connues vers fin 2008.
- La Banque Européenne pour l'investissement (BEI) annonce la disponibilité de fonds pour **financer des études/ l'appui technique aux développeurs de projets environnementaux** ; elle pourrait également participer à la création et l'alimentation d'un **fonds régional d'investissement** permettant d'octroyer des prêts destinés aux projets de développement durable.

LES RESULTATS DES TRAVAUX EN ATELIERS

Atelier I : Autoproduction énergétique ; biomasse & valorisation du méthane (MDP)

Captage et valorisation du méthane (MDP)

Le plus grand potentiel régional en matière de certification MDP se situe actuellement au niveau des décharges contrôlées⁶ et des stations d'épuration d'eaux usées. Dans les deux cas, il s'agit de capter et de torcher le méthane émis par les ordures solides et liquides où de la valoriser en électricité. Le brûlage et/ou valorisation du méthane (produisant un effet de serre vingt et une fois plus élevé que le CO₂) peut donner lieu à la certification MDP. Ainsi, avec la valorisation du méthane capté en électricité ; une décharge/ station d'épuration peut donc se transformer en source d'autoproduction énergétique qui alimente d'autres activités menées par les développeurs de projet.

Quelques principes liés aux MDP

- Le mécanisme de développement propre (MDP), à condition qu'il soit **pris en compte dès la phase initiale** du projet, peut contribuer au financement de ce dernier.
- Le MDP repose sur le « **principe additionnel** » (il faut prouver que sans le financement MDP, l'investissement ne serait pas rentable) et que l'activité du projet n'est pas, telle quelle, exigée par la loi.
- L'**engagement des développeurs** de projet est la condition sine qua non pour le recours au MDP.
- Compte tenu du coût du processus de validation, la certification MDP ne peut être envisagée que pour les **installations d'une certaine taille** (ex: STEP pour 200.000 hab. ou plus). En ce qui concerne les petites structures, la possibilité de se regrouper afin d'optimiser les coûts de développement, doit être envisagée.

Afin de **promouvoir le recours au MDP** dans la région, les participants proposent :

- une étude qui permet de **quantifier le volume des déchets solides produits et des biogaz** émis à partir d'une ou de plusieurs installations ;
- de déléguer/ céder la **gestion des décharges/ stations d'épuration à des concessionnaires privés** (cf. Oulja ou à Oum Azza, etc.). Les relations contractuelles entre entité privée et commune doivent être clairement établies (il est nécessaire de spécifier, par exemple, à qui revient le droit d'exploitation du biogaz). Un système de garantie devrait alors être mis en place.
- de **recourir au Fond d'équipement communal (FEC)** qui sert de conseiller et de banque auprès des collectivités locales ;

Exploiter le potentiel en matière d'**autoproduction énergétique**

- L'autoproduction d'énergie éolienne, grâce à l'**exploitation du couloir de Midelt** dont le potentiel, actuellement évalué par l'ONE pourra être quantifié vers fin 2008 ;
- d'évaluer le potentiel régional en biomasse et d'identifier les **opportunités d'autoproduction énergétique à partir de la biomasse** renouvelable ;
- d'évaluer le **potentiel régional en matière de production de biocarburants** (une étude est actuellement en cours, financée par la BEI). Le plus grand potentiel réside dans la plante Jatropha ; son huile peut être transformée en biodiesel ; d'après les intervenants, elle ne concurrence pas les cultures agricoles existantes (cf. Inde).

⁶ La loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination a été promulguée le 22/11/2006. Elle fixe à 5 ans les délais octroyés aux communes pour se doter d'un plan de gestion.

De **façon transversale**, les participants recommandent :

- d'**évaluer et de quantifier le potentiel offert** par la région en matière énergétique, soit la demande versus l'offre en matière d'ER (éolien, biomasse⁷, solaire etc.), les opportunités d'investissement etc., à travers une série d'études à dimension régionale ;
- de **faire connaître les possibilités et les modalités de financement et d'assistance** de chaque bailleur/ partenaire potentiel ;
- d'identifier les acteurs clés au niveau régional (CRI, Conseil Régional, collectivités, etc.) et de **mettre en place une cellule régionale** qui accompagne, coordonne et facilite les futurs projets ;
- d'établir un **plan d'action régional avec une vision régionale durable**, à moyen terme ; tout en poursuivant la **réalisation de projets pilotes**, à savoir :
 - l'autoproduction énergétique grâce à l'exploitation du couloir éolien de Midelt (ou d'autres parcs éoliens, tels que Tétouan) ;
 - la valorisation du biogaz de la STEP de Meknès ;
 - la réhabilitation, gestion contrôlée et valorisation du méthane de la décharge publique de Meknès.
- de donner **suite à la loi sur les Etudes d'Impact Environnemental (EIE) de 2003**, et notamment au décret de loi sur la régionalisation de la gestion des EIE qui a été approuvé par le Conseil du Gouvernement le 4/01/2007. L'établissement et la formation de comités régionaux pour l'évaluation des EIE (cf. initiative de la GTZ) s'inscrivent dans la mise en oeuvre du décret et permettent de faciliter le processus de mise en oeuvre de la loi.

Atelier II : Développement du secteur d'équipement en ER ; Production propre & mise à niveau de l'industrie et du bâtiment

Tandis que l'atelier I a permis de réfléchir au potentiel régional en matière de production énergétique (les sources énergétiques disponibles et leur valorisation profitable), la réflexion de l'atelier II s'est focalisée sur l'usage de l'énergie renouvelable, dans l'industrie, le bâtiment, l'agriculture et le tourisme – notamment à travers la promotion du secteur d'équipement et des services de proximité.

Les recommandations en vue de la création d'un cadre favorable au développement du secteur sont d'ordre régional et national :

Recommandations d'ordre régional

- créer des **mesures incitatives** pour attirer l'investissement privé et pour encourager les entrepreneurs de la région à prendre des mesures environnementales (d'EE etc.), à travers, entre autres :
 - un fond de garantie (permettant de financer, par exemple, des audits pour les entreprises désireuses d'adopter des mesures d'EE et d'en évaluer la rentabilité) ;
 - des encouragements fiscaux ;
 - des primes destinées aux entrepreneurs qui mettent en oeuvre des projets propres
 - le lancement de concours d'idées.

⁷ Par exemple, les déchets issus de la production d'huile d'olive (grignons), des travaux agricoles, des abatages, de la production de vin, de sylviculture (secteur forestier) ; les boues ; les graisses etc.

- promouvoir les **ER à travers l'écotourisme et l'agriculture**, deux secteurs prioritaires de la région; le PNUD envisage de dynamiser le programme Maisons Energies à travers sa « promotion appliquée », en accompagnement des deux secteurs cités ;
- illustrer par l'exemple : réaliser des **projets pilotes** (construction d'un bâtiment à zéro consommation d'énergie/ zéro émissions etc.) ; sensibiliser le public à travers un « musée régional sur les ER/EE » ;
- accentuer la **recherche en matière de chauffage et de la climatisation**, pour répondre aux besoins climatiques spécifiques à la région (à l'exemple du programme « Promasol ») ;
- développer une **stratégie de communication régionale** et exploiter les canaux de communication disponibles (publications, émission radio/ télévisée, Internet, etc.) ;
- **mettre à niveau les micro- et petites entreprises** (Maisons Energie etc.) en leur permettant d'offrir un service de proximité et de qualité (vente, installation, maintenance d'équipement) ;
- établir une **charte régionale** qui fixerait les bases d'une stratégie concertée pour l'adaptation harmonieuse de l'investissement à la nécessité de la protection, la préservation et la mise en valeur de l'environnement naturel ; elle établira :
 - l'engagement moral et les responsabilités de chacun (acteurs publics, privés etc.) ;
 - un tableau de bord et une feuille de route régionale ;
 - un plan d'action concret à court et à moyen terme.

Recommandations d'ordre national

- insérer la composante **ER dans le code de l'urbanisme** en phase d'approbation et **dans le code de la construction** en phase de lancement ;
- intégrer la notion des **ER dans les plans d'action publique** ; rendre le recours aux ER et les mesures d'EE obligatoire pour les bâtiments publics ;
- **Canaliser une partie des fonds prévus par l'Union Européenne** (enveloppe de 60 millions d'Euros) pour la promotion de l'efficacité énergétique vers la stratégie régionale de Meknès-Tafilalet⁸.

⁸ Les experts en la matière seront présents, au Maroc, dès le mois de mars.

SYNTHESE - QUI FAIT QUOI?

Bailleurs de fonds & Agences d'assistance technique	
USAID	a décidé de financer deux études de (pré)faisabilité concernant (1) la station d'épuration des eaux usées (STEP) et (2) la réhabilitation et la gestion contrôlée de la décharge de Meknès.
PNUD	<p>propose de promouvoir le programme « Maison Energie » mené par le CDER (micro- et petites entreprises de commerçants, installateurs, mainteneurs d'équipement) en le reliant aux secteurs de l'agroalimentaire et du tourisme durable. Ce projet s'inscrit dans une vision plus large qui consiste à promouvoir les ER de façon « appliquée », en accompagnement des deux autres secteurs cités.</p> <p>Par ailleurs, le PNUD est prêt à participer au développement d'une stratégie de « marketing régional » et particulièrement dans le cadre du projet d'écotourisme oasien initié dans la région de tafilalet.</p> <p>Le PNUD propose également de partager l'expérience ART GOLD menée actuellement dans la région du Nord et de Oriental en matière de renforcement de la coopération décentralisée.</p>
Union Européenne	<p>lancera en 2008 un programme d'appui à la réforme du secteur énergétique doté d'une enveloppe de 60 millions d'Euros (mission d'identification en cours) ;</p> <p>contribue à hauteur de 30 millions d'Euros au programme d'assainissement-épuration des eaux usées au Maroc (en partenariat avec le Ministère de l'environnement et d'autres bailleurs tel que la BEI, la Banque mondiale et l'AFD) ;</p> <p>lancera en 2009 un programme environnemental doté d'une enveloppe de 50 millions d'Euros qui comprendra un volet assainissement des eaux et un volet dépollution industrielle.</p>
BEI	dispose de fonds pour financer des études (ex. étude pour évaluer le potentiel régional en matière de production de biocarburants)/ l'appui technique aux développeurs de projets environnementaux ; par ailleurs, elle pourrait participer à la création et à l'alimentation d'un fonds régional d'investissement permettant d'octroyer des prêts destinés à des projets de développement durable.
GTZ	<p>a proposé :</p> <p>d'intégrer, avec l'appui de l'USAID, la région de Meknès-Tafilalet dans l'initiative du Secrétariat d'état chargé de l'eau (SEE) visant la mise en œuvre du décret d'application relatif à la loi sur les études d'impact environnemental (EIE) : création de la commission régionale chargée des évaluations environnementales conformément à la dite loi (la GTZ soutien le SEE dans l'élaboration d'un concept régional d'évaluation environnementale à appliquer dans deux régions pilotes (en faire bénéficier à la région de Meknès)</p> <p>avec l'accord du Ministère allemand de la coopération (BMZ), convenir avec les acteurs de la Région de mécanismes pour faire bénéficier les entreprises (notamment de Meknès) des services/démarches développés à Mohammedia (GEP/ avec orientation possible sur l'efficacité énergétique) et renfoncer l'expertise locale dans le domaine de l'environnement en faisant bénéficier 1 à 2 bureaux de conseils de Meknès de la formation des Formateurs GEP</p>
ONUDI	offre des montages financiers aux entreprises qui prévoient l'adoption de mesures de production propre et d'efficacité énergétique ; elle offre également des formations pour les entrepreneurs. De façon générale, elle répond à des propositions de projets, tout en faisant appel, elle-même, à des partenaires/ bailleurs de fonds.

Organismes publics/ académiques	
CRI	s'engage à entrer en contact avec quelques grandes entreprises de la région pour évaluer leur potentiel en matière d'autoproduction énergétique.
CDER ⁹	propose d'établir un partenariat avec les acteurs locaux permettant de développer un <i>Plan d'Action Intégré prioritaire</i> , dont les champs d'action s'inscrivent dans un triangle de projets liés à l'eau, l'énergie et la gestion des déchets. Il est également prêt à créer une antenne régionale de coordination et d'accompagnement de projets régionaux.
Min. de l'Habitat, l'Urbanisme et l'Aménagement de l'Espace	s'engage en faveur de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment, et plus précisément pour l'intégration de la composante « énergies renouvelables » dans le code de l'urbanisme et de la construction (plusieurs initiatives à ce niveau sont en cours).
Universités Al Akhawayn, Meknès et Ecole de l'Agriculture	proposent la création de filières de formation diplômante en énergies renouvelables, avec un centre de recherche et de développement dans la technologie y afférente. Matérialisée par une sorte de Master par exemple, ce projet permettrait de doter la région d'une structure de recherche et de formation technique au service du développement régional.

⁹ rattaché au Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement